

LA SECTORISATION

- La politique de secteur
- Situation dans le département de la Seine-Saint-Denis (93)
- Les lieux d'hospitalisation temps plein de l'EPS Ville-Evrard
- Les services d'urgence partenaires

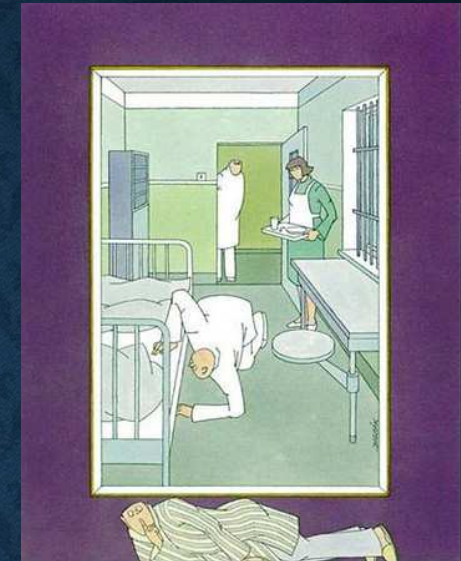
LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SECTEUR

1. le refus de la ségrégation du malade mental.

- maintien ou réintégration du patient dans le milieu familial et social.

2. la continuité ses soins,

- la responsabilité en continu de la même équipe soignante pour toutes les phases du parcours de soins.





LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET LÉGISLATIFS QUI FONDENT LE SECTEUR PSYCHIATRIQUE

- La circulaire du 15 mars 1960 : créé le secteur psychiatrique
 - relative au programme d'organisation et d'équipement des départements en matière de lutte contre les maladies mentales
- La loi n°85-772 du 25 juillet 1985 :
 - donne un statut juridique au secteur psychiatrique en le définissant dans sa double dimension intra et extra-hospitalière.
- La loi n°85-1468 du 31 décembre 1985 :
 - relative à la sectorisation psychiatrique intègre les secteurs dans la carte sanitaire générale (art. 1 et 2).
- L'arrêté du 14 Mars 1986 relatif aux équipements et services de lutte contre les maladies mentales

LA SECTORISATION PSYCHIATRIQUE



- Organisation administrative pour la répartition des structures de soins de santé mentale.
- Découpage territorial
 - Libre choix du malade,
 - Une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, psychologues, assistants de service social,...) placée sous l'autorité d'un psychiatre hospitalier exerçant au sein d'un établissement « tête de secteur ».
- Structures :
 - intra et extra-hospitalières
 - avec ou sans hébergement (notamment les centres médico-psychologiques (CMP), les centres d'accueil permanent, les centres d'accueil thérapeutiques à temps partiel,...).

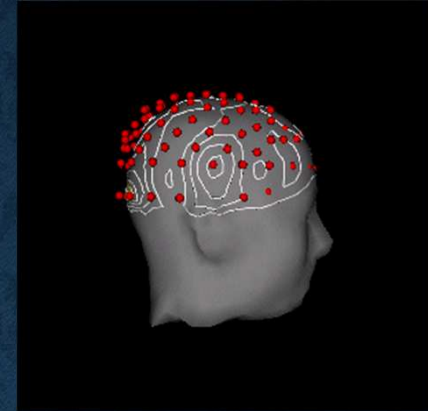
LES SECTEURS PSYCHIATRIQUES SONT APPELÉS :

- Secteurs de psychiatrie générale
 - population âgée de plus de seize ans.
- Secteurs de psychiatrie infanto-juvénile
 - enfants et adolescents.
 - chaque secteur de psychiatrie infanto-juvénile correspond à une aire géographique desservie par un ou plusieurs secteurs de psychiatrie générale
- Secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire (SMPR)
 - population incarcérée dans les établissements relevant d'une région pénitentiaire.



VILLE EVRARD

UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC SPÉCIALISÉ EN SANTÉ MENTALE



L'établissement public de Ville Evrard dessert aujourd'hui :

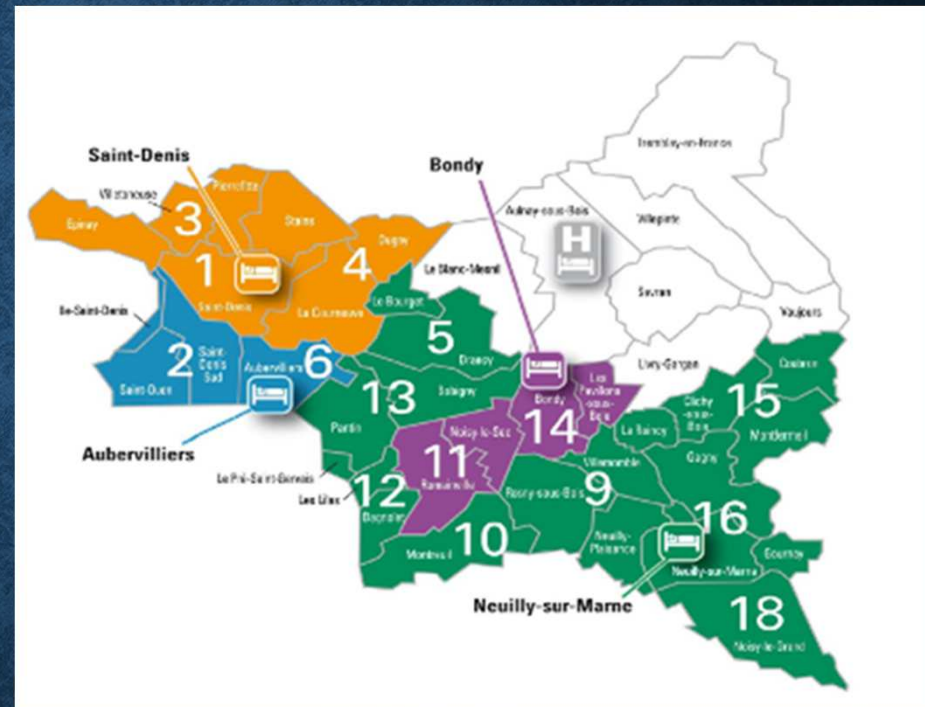
- 33 communes du département de la Seine-Saint - Denis
- et une population d'1,2 millions d'habitants.

L'établissement est organisé en :

- 15 secteurs de psychiatrie générale
- et 3 secteurs de psychiatrie infanto-juvénile.

L'ORGANISATION DE LA PSYCHIATRIE ADULTES EN SEINE- SAINT-DENIS

15 secteurs de
psychiatrie générale
sont rattachés à l'EPS
Ville Évryard



psychiatrie adultes
4 sites d'Hospitalisation
Temps Plein

VILLE-ÉVARD : 3 SECTEURS DE PSYCHIATRIE INFANTO-JUVÉNILE

- **I 02**

- **I 03**

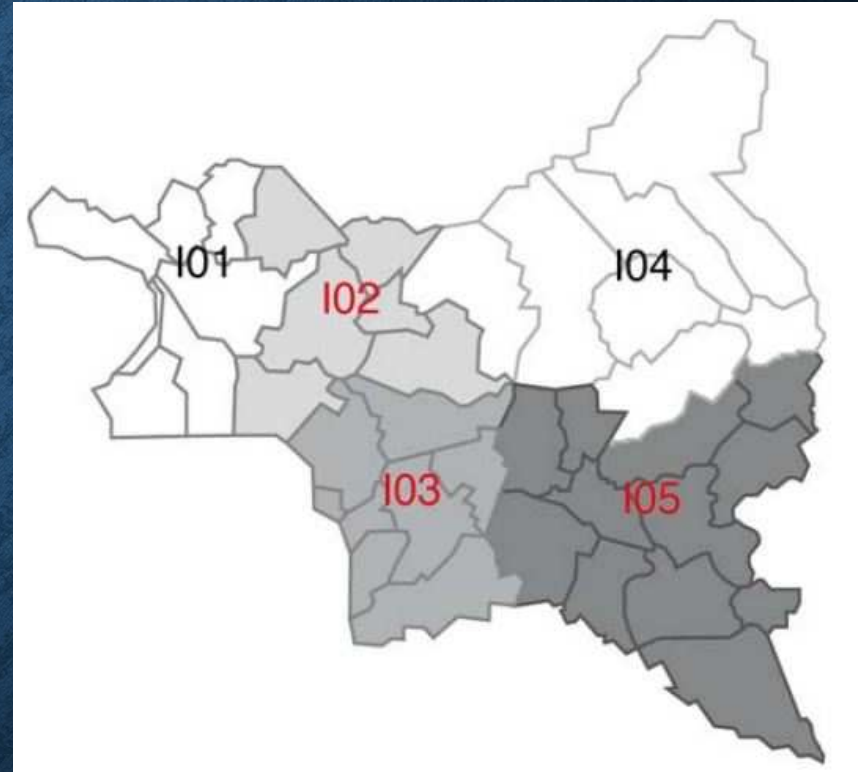
- **I 05**

- **I 01** : Hôpital de la Fontaine
(St Denis) :

Dr J.-P. BENOIT

- **I 04** : Hôpital R. Ballanger
(Aulnays sous Bois) :

Dr C. Rappaport



LES HOSPITALISATIONS EN PÉDOPSYCHIATRIE

- Enfants jusqu'à 11 ans : UHTP La Nacelle Neuilly sur Marne (11 places) 93I03
- Adolescents jusqu'à 17 ans : UHTP Ados 93 CHI Montreuil (9 places) 93I03
- L'hospitalisation en pédopsy est toujours soumise à l'accord préalable d'un pédopsychiatre : Il y a ,aux horaires de garde, un pédopsychiatre d'astreinte de sécurité pour les 2 hospitalisations du I03
- Adolescents dans secteur de Psy Gé : 93IO2 Aubervilliers (4 places 16-20 ans)

HOSPITALISATION D'ADOLESCENTS EN PSYCHIATRIE GÉNÉRALE

- Malheureusement fréquente en raison du manque de place en pédopsychiatrie
- Il faut vous référer au senior de garde
- Légalement possible même avant 16 ans mais pour une durée brève.
- Mesures de protection et surveillance +++ nécessaire

LES SERVICES D'URGENCES PARTENAIRES DE VILLE-EVRARD

- ~~Montreuil : Centre Hospitalier Intercommunal André Grégoire~~
 - ~~Pôles sectorisés 93 G 10, G 11, G 12~~
- Saint-Denis : Hôpital Delafontaine
 - Pôles sectorisés 93 G 01 – 03 et 04
- Bobigny : Hôpital Avicenne (Assistance Publique - Hôpitaux de Paris)
- Bondy : Hôpital Jean-Verdier (Assistance Publique - Hôpitaux de Paris)
- Montfermeil : Groupe Hospitalier Intercommunal le Raincy-
Montfermeil :
 - Pôle sectorisé 93 G 15, G 16, G 18
- Bry sur Marne : Hôpital Saint Camille

